

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

## « Exploitation des transports »

### Epreuve E1 : Epreuve technique et scientifique

Sous-épreuve A1 : Étude de situations professionnelles appliquées à l'exploitation des transports et activités associées

Unité 11

**Durée 4 heures**

**Coef. : 7**

**Matériel autorisé : Calculatrice électronique conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999**

**Vos activités sont exercées dans différents services de l'entreprise :**

	<p><b>EUROPE TRANSPORTS</b>  <b>ZI de la Delorme</b>  <b>67000 STRASBOURG</b>          SA au capital de 150 000 €  <b>Affrètement-Transit-Douane-Entreposage</b>  <i>Groupages internationaux Route, Air, Mer</i>  <b>Tél : 03 88 72 40 52 FAX : 03 88 72 42 55</b></p> <p>SIREN 270 310 024 – RC STRASBOURG 270 B 820 – NAF 364 C          Agréé en douane n° A 2044 Agréé sûreté : EC87 468 95          N° identification : FR 97 270 310 024 IATA : 20-4 7682/9574</p>
--	---

### LE SUJET COMPREND TROIS DOSSIERS INDÉPENDANTS

DOSSIERS	ANNEXES	ANNEXES À RENDRE AVEC LA COPIE	BARÈME INDICATIF
<b>DOSSIER A : Affrètement et douane</b>	A-1 à A-5	R-1 à R-5	40 points
<b>DOSSIER B : Exportation aérienne</b>	B-1 à B-6	R-6 à R-9	60 points
<b>DOSSIER C : Litige messagerie</b>	C-1 à C-6	R-10 à R-12	40 points
			140 points

## DOSSIER A

### AFFRÈTEMENT ET DOUANE

Vous travaillez dans l'entreprise « Europe Transports », au service « Affrètements internationaux » dirigé par M. Stéphane GAUTHIER.

Le 16 mai, vous recevez une communication téléphonique que vous avez notée sur une fiche (**Annexe A-1**). Votre chef de service vous charge de traiter ce dossier.

#### TRAVAIL À FAIRE

1. À l'aide des renseignements figurant en Annexe A-2, **calculer le prix de vente du voyage** en remplissant le point 1 de l'annexe R-1 (de 1.1 à 1.3).  
Tous les calculs intermédiaires sont à effectuer avec deux chiffres après la virgule. Le prix de vente est arrondi à l'euro le plus proche.
2. Ce même jour, **rédiger la télécopie en réponse à votre client (Annexe R-2)** présentant vos conditions tarifaires pour l'ensemble de la prestation demandée.

**Renseignements complémentaires** : Honoraires pour les formalités de douane et/ou fiscale :

- Importation :
  - Pays de l'AELE : (Association Économique de Libre Échange) : 80 euros
  - Autres pays tiers : 100 euros
- Exportation :
  - 60 euros
- Introduction et Expédition : 3,80 euros la ligne de Déclaration d'Échange de Biens

Le 18 mai, votre client accepte votre proposition tarifaire et vous transmet par télécopie les lieu et date d'enlèvement et de livraison (annexe A-3). Vous décidez d'affréter cet envoi par bourse de fret, aucun de vos tractionnaires réguliers n'étant disponible pour ce voyage.

Le prix de traction proposé à l'affrété sera de 93 % du prix de vente.

#### TRAVAIL À FAIRE

3. À 10 heures, préparer les éléments à saisir pour **enregistrer dans la bourse de fret** l'offre de fret internationale n° 06046641 (Annexe R-3).
4. Compléter l'**annexe R-1** sur les points 2 et 3.

Dans l'après-midi, votre service reçoit un appel des Transports VOLMATS de DIE intéressés par ce transport. Ils ont accepté toutes vos conditions.

#### TRAVAIL À FAIRE

5. Établir la **confirmation d'affrètement international** (Annexe R-4).

Pendant le transport des marchandises, votre client vous transmet la facture commerciale (Annexe A-4) pour vous permettre de faire procéder au dédouanement de la marchandise à son arrivée à Die.

Le dédouanement sera effectué par votre agence de Die dans le cadre de la procédure de droit commun. Le bureau de douane compétent est celui de Valence. Vous devez toutefois effectuer le calcul des valeurs et de la liquidation que vous transmettez par la suite à l'agence de Die.

**TRAVAIL À FAIRE**

6. Établir **la note de valeurs et le calcul de la liquidation douanière** sur l'annexe R-5 à l'aide des annexes A-4 et A-5.

**Renseignements complémentaires :**

- Prix de transport facturé au client réparti pour 85 % en France et 15 % en Suisse
  - Rubrique 47 de la déclaration en douane dans la case "TYPE d'IMPOSITION" :
    - Droits de douane : Code A 445
    - Taxe à la valeur ajoutée : Code B 335
  - Cours de change de l'euro :
    - 1 euro = 1,4573 franc suisse.
7. Indiquer, sur votre copie, **le nom précis du document douanier** accompagnant la marchandise entre le **bureau de douane d'Aubonne en Suisse et le bureau de douane de Valence**. Préciser son rôle et le régime douanier dont il résulte.
-

EUROPE TRANSPORTS  
ZI de la Delorme  
67 000 STRASBOURG

Tél 0388724052  
Fax 0388724255

FICHE DE TÉLÉPHONE

À L'ATTENTION DE : *Stéphane Gauthier*

EN VOTRE ABSENCE : *16 Mai - 14 h*

M *SCHMERBER*

DE LA SOCIÉTÉ : *SOGECO* *26150 DIE*

TÉL : *04-75-22-12-15* FAX : *04-75-22-10-26*

A APPELÉ :

↳ MESSAGE :

*Importation, au départ de la ville d'Aubonne en Suisse de 12 tonnes de parties de turbines  
moulées en fonte, provenant de groupes hydroélectriques de la Centrale d'Aubonne  
25 m<sup>3</sup> et 12,2 m de linéaire à destination de leur usine installée à DIE (DRÔME)*

*Pièces en vrac*

*Conditions de vente : EXW (À l'usine) Usine d'AUBONNE*

SUITE À DONNER :

*Se charger du dédouanement import*

*Faire parvenir tarif pour un véhicule complet débachable*

**RENSEIGNEMENTS POUR LE CALCUL  
DU PRIX CLIENT**

Dans l'entreprise EUROPE TRANSPORTS, les prix de vente aux clients sont déterminés sur la base des coûts de revient (selon la méthode du CNR ou Comité National Routier), coûts augmentés d'une marge moyenne de 15 %.

**Éléments de calcul du coût de revient :**

- Temps d'immobilisation au chargement : 2,25 heures
- Kilométrage total : 360 km dont 54 en Suisse
- Temps d'immobilisation au déchargement : 2 heures
- La vitesse moyenne est de 72 km/h.
- Les frais de péages autoroutiers sont de 53,20 euros.
- La durée moyenne journalière de travail est de 8,4 heures.

Sachant que l'on trouve facilement des transports pour le retour, les kilomètres à vide ne sont pas pris en compte dans le calcul du coût de revient.

<b>COÛTS DE RÉFÉRENCE</b>			
<b>COÛTS FIXES (la journée)</b>	<b>+</b>	<b>COÛTS VARIABLES (au kilomètre)</b>	
Salaires	95,89		
Charges sur salaires	44,52		
Frais de route	30,79	Carburant	0,238
Assurances	12,96	Pneumatiques	0,030
Taxes et cotisations	2,74	Entretien et réparations	0,076
Renouvellement Tracteur	40,40	Péages	0,040
Renouvellement Semi	11,28	<b>Total</b>	<b>0,384</b>
Financement de l'ensemble	16,92		
Charges de structure	75,00		
	<hr/>	<b>Arrondi à 0,38 euro au km</b>	
<b>Total</b>	<b>330,50 euros par jour</b>		



**SOGECO -HYDRO-ENERGIE**  
La maîtrise hydroélectrique

**EUROPE TRANSPORTS**  
**ZI de la Delorme**  
**67000 STRASBOURG**

**DIE, le 18 mai 2003**

**À l'attention de Monsieur Stéphane GAUTHIER**

V/Réf : Tarif import SUISSE 1170 AUBONNE. . Un complet débâchable  
V/FAX du 16/05/03

Messieurs,

Suite à votre offre citée en référence, nous vous informons que l'enlèvement se fera à la Société Électrique des Forces de l'Aubonne, en SUISSE, dans la journée du 23 mai 2003 et la livraison à DIE ( DRÔME) dans la journée du 24 Mai.

Le matériel nous sera facturé 3 240 Francs suisses par la Société Électrique des Forces de l'Aubonne téléphone 00 41 21 808 54 65 (contact : M. Maillard) et nous vous faxerons la facture commerciale dès sa réception.

Pour se rendre à l'usine électrique, le conducteur pourra téléphoner au numéro indiqué ci-dessus à la sortie de l'autoroute " AUBONNE " afin que l'expéditeur puisse lui fournir une voiture pour le guider.

Tous les documents et factures concernant cette affaire sont à établir au nom de SOGECO, numéro d'identification intra-communautaire : FR 1835 0098 125.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Gérant  
D. SCHMERBER

S.A.R.L au capital de 7623 € - SIREN 350098125 APE 401Z  
Administration : Route de Romeyer 26150 DIE - Tél : 04 75 22 12 15 - Fax : 04 75 22 10 26


**Société Électrique des Forces de l'Aubonne**
**DOIT****SOGECO****26150 DIE**

Nos réf : BM/lc

Facture n° 23

Aubonne, le 22 mai

Conditions de vente : EXW Aubonne

Désignation	Prix	Montant
Parties de turbines moulées en fonte provenant de groupes hydroélectriques		
L'ensemble pour un prix forfaitaire de	<b>Francs suisses</b>	<b><u>3 240,00</u></b>
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; margin: 10px auto; width: 80%;"> <p><i>L'exportateur des produits couverts par le présent document déclare que, sauf indications claires du contraire, ces produits ont l'origine préférentielle de la Suisse.</i></p> <p style="text-align: right;"><b>B. Maillard</b></p> </div>		

Payable dans les 30 jours net.  
Les réclamations doivent être faites dans les 8 jours.

SEFA (Société Électrique des Forces de l'Aubonne)  
Chemin de l'Ouriettaz 173 - Case postale 134 - 1170 AUBONNE (Suisse)  
Tél : +41(0)21 821 54 00 • Fax : +41(0)21 821 54 09 • E-mail : siege@sefa.ch • Internet : <http://www.sefa.ch>

EXTRAIT DU TARIF DOUANIERCHAPITRE 84 : RÉACTEURS NUCLÉAIRES, CHAUDIÈRES, MACHINES, APPAREILS ET ENGIN  
MÉCANIQUES ; PARTIES DE CES MACHINES OU APPAREILS**84.10 TURBINES HYDRAULIQUES, ROUES HYDRAULIQUES ET LEURS RÉGULATEURS :**Turbines et roues hydrauliques :D'une puissance n'excédant pas 1 000 KW : **8410.11.00.00 0.0 F**D'une puissance excédant 1 000 KW mais n'excédant pas 10 000 KW : **8410.12.00.00 0.0 S**D'une puissance excédant 10 000 KW : **8410.13.00.00 0.0 X**Parties, y compris les régulateurs :Coulées ou moulées en fonte, fer ou acier : **8410.90.10.00 0.0 G**Autres : **8410.90.90.00 0.0 Q**

<b>8410.11.00.00 0.0 F</b>		841011000000F		<b>8410.90.10.00 0.0 G</b>		841090100000G	
<b>TEC : 4,5</b>		Taxes : <b>TVO</b>		<b>TEC : 4,5</b>		Taxes : <b>TVO</b>	
Exportation : <b>3562</b>				Exportation : <b>3562</b>			
PVD : 4,5 ; <b>B2 B3 = 3,1 ; 9601</b> ;				PVD : 4,5 ; <b>B2 B3 = 3,1 ; 9601</b> ;			
Regl : <b>3595</b>				Regl : <b>3595</b>			
ACP/PTOMA	EX	Suisse	EX	ACP/PTOMA	EX	Suisse	EX
Maghreb	EX	EEE	EX	Maghreb	EX	EEE	EX
Israël	EX	Iles Féroé	EX	Israël	EX	Iles Féroé	EX
Chypre	EX	Machrak	EX	Chypre	EX	Machrak	EX
Turquie	EX	Rép. Baltes	EX	Turquie	EX	Rép. Baltes	EX
Malte	EX	BHPTR	EX	Malte	EX	BHPTR	EX
BCMS	EX	Albanie	EX	BCMS	EX	Albanie	EX
Afr. du Sud	2,3	Mexique	3,1	Afr. du Sud	2,3	Mexique	3,1

  

<b>8410.90.90.00 0.0 Q</b>		841090900000Q		Exportation: <b>3562</b>	
<b>TEC : 4,5</b>		Taxes : <b>TVO</b>			
PVD : 4,5 ; <b>B2 B3 = 3,1 ; 9601</b>					
Regl : <b>3595</b>					
ACP/PTOMA	EX	Suisse	EX		
Maghreb	EX	EEE	EX		
Israël	EX	Iles Féroé	EX		
Chypre	EX	Machrak	EX		
Turquie	EX	Rép. Baltes	EX		
Malte	EX	BHPTR	EX		
BCMS	EX	Albanie	EX		
Afr. du Sud	2,3	Mexique	3,1		

  

**Renvoi 3562 :** CEX. - Contrôle du commerce extérieur  
L'exportation des produits de l'espèce à destination de l'Irak est prohibée.

**Renvoi 3595 :** CEX. - Contrôle du commerce extérieur  
L'importation des produits de l'espèce originaires ou en provenance de l'Irak est prohibée.

**Renvoi 9601 :** TAR. - Préférences tarifaires PVD :  
Droit applicable : Pays encart **E0** = Ex.

  

TEC : Taux Extérieur Commun  
TVO : Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux Ordinaire  
PVD : Pays en Voie de Développement  
EX : Exonéré  
ACP/PTOMA : Afrique Caraïbes Pacifique  
Pays et Territoires d'Outre Mer Associés  
BCMS : Bosnie, Croatie, Monténégro, Slovaquie  
EEE : Espace Économique Européen  
BHPTR : Bulgarie, Hongrie, Pologne, République Tchèque,  
Slovaquie, Roumanie



Éléments de calcul	Justification des calculs	MONTANTS
<b>1 - Prix de vente du voyage</b>		
1.1 Éléments du coût de revient		
↳ Kilomètres :		
↳ Temps de travail :		
1.2 Calcul du coût de revient		
↳ Coût fixe :		
↳ Coût variable hors péage :		
↳ Péages :		
↳ Coût de revient total :		
1.3 Prix de vente H.T. :		
<b>2 - Prix de traction :</b>		
<b>3 - Marge en valeur réalisée sur l'affrètement :</b>		



**EUROPE TRANSPORTS**  
 ZI de la Delorme  
 67000 STRASBOURG  
 SA au capital de 150 000 €  
**Affrètement – Transit – Douane – Entreposage**  
 Groupages internationaux – Route – Air – Mer  
 Tél : 03 88 72 40 52      Fax : 03 88 72 42 55  
 SIREN 270 310 024 - RC STRASBOURG 270 B 820 - NAF 634 C  
 Agréé en douane n° A 2044      Agréé sûreté : EC87 468 95  
 N° identification : FR 97 270 310 024

à

<b>Société :</b>
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :

Nombre de pages y compris celle-ci :

**FAX**

A l'attention de \_\_\_\_\_

Objet :

---

**LAMY BOURSE DE FRET INTERNATIONAL**OFFRE n°  du  à 

Pays de départ	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>		
Pays d'arrivée	<input type="text"/>		
Ville	<input type="text"/>	Département	<input type="text"/>

<input type="text"/>	T	<input type="text"/>	<input type="text"/>	M3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	ML	<input type="text"/>
----------------------	---	----------------------	----------------------	----	----------------------	----------------------	----	----------------------

**SPÉCIALITÉ, INFORMATIONS PARTICULIÈRES**

--

SOCIÉTÉ	EUROPE TRANSPORTS
CONTACT	Stéphane Gauthier
TÉLÉPHONE	
FAX	
PAYS A CONTACTER	

Fret à retirer	le	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>	H	<input type="text"/>
à livrer	le	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>	H	<input type="text"/>

Liste	★	RETOUR	Offres	SUITE	RETOUR
Rafraîchissement automatique				RA	ENVOI

	<b>EUROPE TRANSPORTS</b>
	ZI de la Delorme 67000 STRASBOURG SA au capital de 150 000 € <b>Affrètement – Transit – Douane – Entreposage</b> Groupages internationaux – Route – Air – Mer Tél : 03 88 72 40 52      Fax : 03 88 72 42 55 SIREN 270 310 024 - RC STRASBOURG 270 B 820 - NAF 634 C Agréé en douane n° A 2044 Agréé sûreté : EC87 468 95 N° identification : FR 97 270 310 024

Strasbourg, le \_\_\_\_\_

À l'attention des transports : \_\_\_\_\_

**CONFIRMATION AFFRÈTEMENT INTERNATIONAL**

Nous vous demandons de bien vouloir enlever le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Chez :**

Nom :	Personne à contacter :
Adresse :	Tél :
Observations :	

Destinataire de l'envoi (nom et ville)	Type de véhicule	Poids ou métrage	Prix convenu	Date/Heure de livraison	Observations

**ATTENTION ! LES CONSIGNES SUIVANTES DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RESPECTÉES**

- Matériel propre et sans odeur, bâche, carrosserie, étanchéité en bon état
- Moyens d'arrimage et hayon élévateur, si demandés
- Respect des règles de sécurité à l'intérieur des infrastructures de nos clients et de la législation concernant l'assurance du véhicule, les titres de transport
- Respect des délais convenus d'enlèvement et de livraison. Au cas où ces derniers s'avèreraient incompatibles avec la réglementation, le transporteur se doit de ne pas les respecter. Toutefois, il se devra de nous en informer, dans l'attente de nouvelles instructions
- Être assuré en responsabilité contractuelle et professionnelle transport
- Les palettes consignées doivent être échangées au départ. En cas de non-restitution à réception de facture, elles seront facturées 15 euros l'unité
- Pour tout incident en cours d'exécution, vous devrez impérativement prévenir le signataire
- Dès la livraison effectuée, vous avez obligation de nous adresser la copie du récépissé, ou de la CMR\* ou de la feuille de route émargée.

**IMPORTANT :** Veuillez impérativement nous retourner ce fax, signé et complété de la mention « Bon pour Accord » avec votre cachet commercial, faute de quoi vous ne pourrez charger.

\* Convention Marchandise Route

**P° EUROPE TRANSPORTS :****Cachet commercial de l'AFFRÈTÉ :**

## NOTE DE VALEURS

Désignation de la marchandise : \_\_\_\_\_

Nomenclature des produits : \_\_\_\_\_

Origine : \_\_\_\_\_

Provenance : \_\_\_\_\_

Incoterm : \_\_\_\_\_

	Montant	Détail des calculs
Valeur facture en euros		
Valeur en douane :		
Valeur statistique :		
Valeur première destination :		

## LIQUIDATION DOUANIÈRE (case 47 du DAU)\*

Type d'imposition	Base d'imposition	Quotité	Montant

\* (DAU : Document Administratif Unique )